

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016/DEC/183	OBJET : ADHESION AUX PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES PÔLE CARRIERE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE AUX COLLECTIVITES AFFILIEES
<u>Date du conseil municipal</u> 12/12/2016	
<u>Date de la convocation</u> 05/12/2016	
<u>Date de l'affichage</u> 05/12/2016	

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 5 décembre 2016.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Jacob NALOUHOUNA, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Medhi BENSALÈME, représenté par Didier MOREAU
- Pascal D'HOKER, représenté par Jean-Pierre GABARROU
- Rachida MOUALI, représentée par Monique DEVILAINE

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 22, 24 et 25,

VU la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne en date du 18 octobre 2016 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière,

CONSIDERANT que les prestations ressources humaines proposées par le Centre de Gestion correspondent aux besoins de la commune,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ARTICLE 1 :

DECIDE d'adhérer aux prestations ci-dessous :

	PRESTATIONS R.H.	Tarifs 2017	
Prestation « assurance chômage » : forfait par dossier instruit			
	Etude d'une demande de droits à indemnisation (simple)	130.00 €	
	Etude d'un dossier complexe (reprise d'indemnisation, rechargement, droit d'option,...)	200.00 €	
	Révision d'un dossier déjà instruit	20.00 €	
	Etude réglementaire chômage	70.00 €	
Prestation « ateliers du statut » : forfait par participant			
	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	130.00 €
		Session pédagogique d'une journée	260.00 €
	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	150.00 €
		Session pédagogique d'une journée	300.00 €
Prestation « examen du dossier individuel et accompagnement projets RH »			
	Taux horaire d'intervention	40.00 €	
Prestation accompagnement individualisé			
	Taux horaire d'intervention	35.00 €	
Prestation « ateliers retraite : montage de dossiers et réglementation » forfait par participant			
	Au CDG	Session pédagogique d'une demi-journée	70.00 €
		Session pédagogique d'une journée	140.00 €
	En intra	Session pédagogique d'une demi-journée	90.00 €
		Session pédagogique d'une journée	180.00 €
Prestation « ateliers retraite : utilisation des applications informatiques de la CNRACL » : forfait par participant			
	Session pédagogique d'une demi-journée	80.00 €	
	Session pédagogique d'une journée	160.00 €	

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161212-2016-DEC-183-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

ARTICLE 2 :

HABILITE Monsieur le maire à signer la convention prévue à cet effet au titre de l'année 2017.

ARTICLE 3 :

DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 13 décembre 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161212-2016-DEC-183-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20161212-2016-DEC-183-
DE
Date de télétransmission : 15/12/2016
Date de réception préfecture : 15/12/2016